



Au Conseil communal
De et à
1530 Payerne

PAYERNE, le 7 juin 2022

Rapport de la Commission des finances

Préavis n° 11/2022

Comptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 53 al. 4 let. b du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (ci-après : « CoFin ») vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre.

Pour ce faire, la CoFin s'est réunie à cinq reprises, dont une fois en présence de la Municipalité *in corpore*. Nous les remercions, ainsi que Monsieur Bernard Moreillon pour leur disponibilité et la clarté des explications fournies.

Préambule

La comptabilité communale est l'expression en valeur monétaire des prestations publiques qu'une commune produit. Concrètement, cette activité est retranscrite dans le budget et dans les comptes. Le présent rapport intervient dans le cadre de l'adoption des comptes 2021.

Chaque membre de la CoFin a participé à l'élaboration du présent rapport.



1. Introduction

1.1. Processus

A la mi-avril, la CoFin a reçu la version provisoire du compte de fonctionnement 2021 en format excel. Cela lui a permis de mettre en évidence les écarts par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020. A ce stade déjà, la CoFin a établi une liste de questions portant principalement sur l'activité d'exploitation de la Commune.

Dans un deuxième temps, la CoFin a rencontré le Syndic afin de discuter de la proposition de répartition de l'excédent de revenus qui n'avait pas encore eu lieu.

Dans un troisième temps, la CoFin a reçu, en même temps que l'ensemble des Conseillers, la version définitive des comptes 2021 avec le préavis y relatif. Celui-ci comprend un certain nombre d'informations importantes. Ces dernières ne figurant pas dans la version provisoire, une seconde liste de questions, portant sur la version définitive du compte de fonctionnement, le tableau des investissements et le bilan, a été établie.

La CoFin a ensuite rencontré la Municipalité afin d'échanger de vive-voix sur certains points et la situation financière globale de la commune. Ces échanges sont nécessaires, notamment afin d'apporter de la nuance et clarté aux réponses écrites.

Enfin, la CoFin a rédigé son rapport.

1.2. Rappels

Alors que pour le budget nous sommes dans une démarche prospective, parfois basée sur des hypothèses, l'analyse des comptes se positionne dans une démarche rétrospective basée sur des écritures « réelles ».

Par ailleurs, lors de la présentation des comptes, la Municipalité nous fournit également des informations détaillées sur l'activité d'investissement et le bilan.

2. Analyse

2.1. Contrôle des comptes

Le contrôle des comptes 2021 a été réalisé par le bureau fiduciaire Berney & Associés SA à Lausanne. Les remarques et les observations de la fiduciaire ne relèvent aucune forme d'irrégularité ou de problème financier.

Le rapport indique qu'un système de contrôle interne existe sans être intégralement documenté. La CoFin encourage vivement la Municipalité à être proactive sur ce point.



2.2. Compte de fonctionnement

2.2.1. Chapitre 1

18 Transports publics

Une convention avec le HIB a été signée concernant les subventions de la ligne de bus. Selon divers critères, le HIB paiera entre Fr. 30'000.- et Fr. 50'000.- par année. La convention avec les Rives de la Broye est plus compliquée. Un terrain d'entente n'a pas encore été trouvé et la Commune devra probablement attendre jusqu'à la 2^{ème} étape pour avoir un levier de négociation.

2.2.2. Chapitre 2

21 Impôts

Les entrées fiscales des personnes physiques et morales ont diminué en 2021. D'après un tableau reçu de la Municipalité, la CoFin a pu constater que le nombre d'habitants avec un revenu imposable plus élevé que CHF 200,000 a fortement diminué (2016 : 62 ; 2017 : 68 ; 2018 : 59 ; 2019 : 69 et 2020 : 49). L'année 2021 montrera si c'est l'effet Covid ou si les « bien-gagnants » ont véritablement quitté la ville.

Avec un montant de presque Fr. 5.5 mio, les « autres impôts et taxes » sont aussi élevés que jamais dans les 10 dernières années. Il est possible que ces entrées baissent dans les années à venir, mais certainement pas jusqu'à zéro franc.

Il est certain que la Commune doit continuer à attirer des sociétés qui font des bénéfices et des personnes privées qui ont des salaires supérieurs à la moyenne, mais pour ce faire, on doit être attractif avec notre taux d'imposition.

22 Service financier

Il est normal que la commune ait contracté des prêts sur des durées différentes. Les prêts qui ont commencé il y a quelques années ont encore des taux d'intérêts assez élevés (jusqu'à 2%), mais pour les prêts que la Commune a contractés cette année avec des durées très courtes, la Commune a même encaissé de l'argent (Fr. 28'955.-). Vive les intérêts négatifs !

2.2.3. Chapitre 3

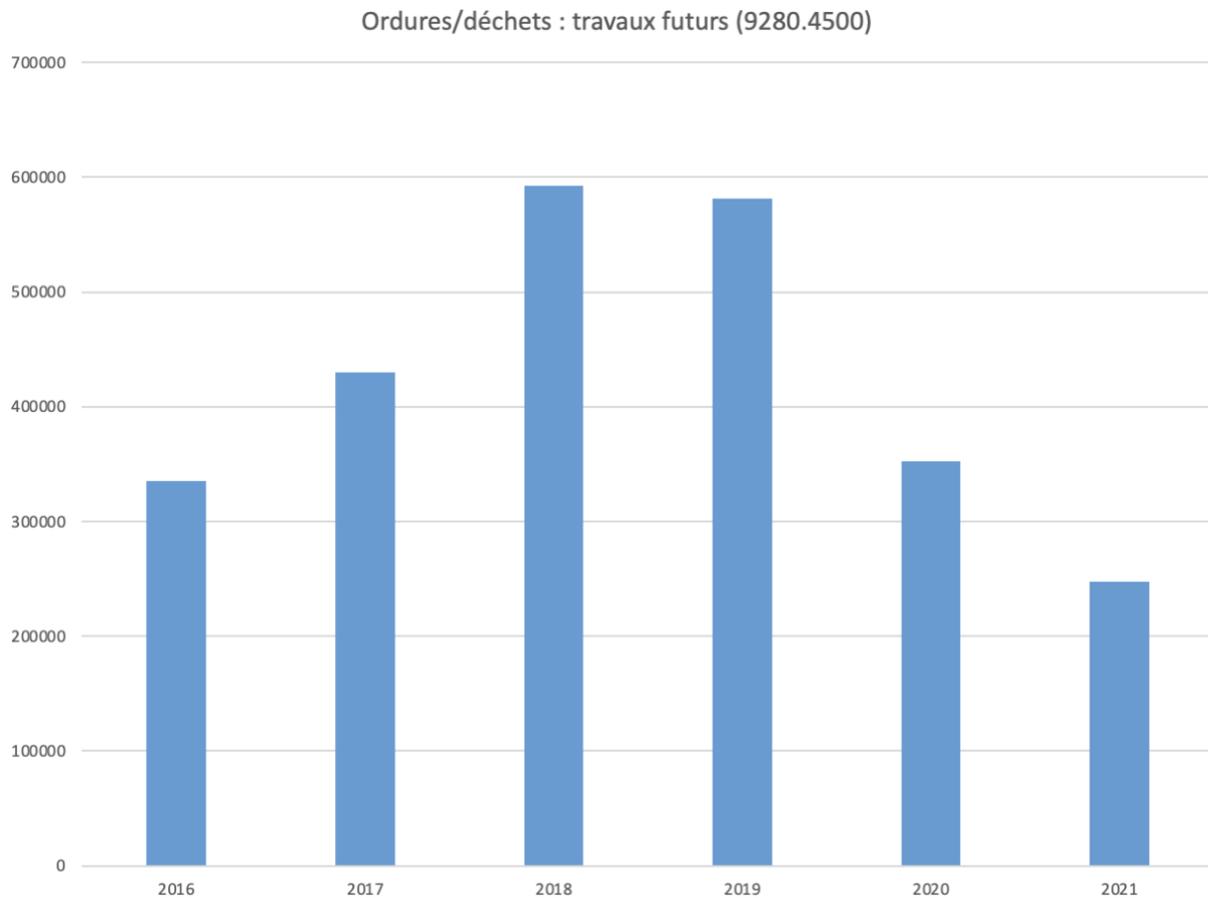
Ce chapitre concernant les domaines et bâtiments n'appelle pas de commentaires particuliers de la CoFin.

2.2.4. Chapitre 4

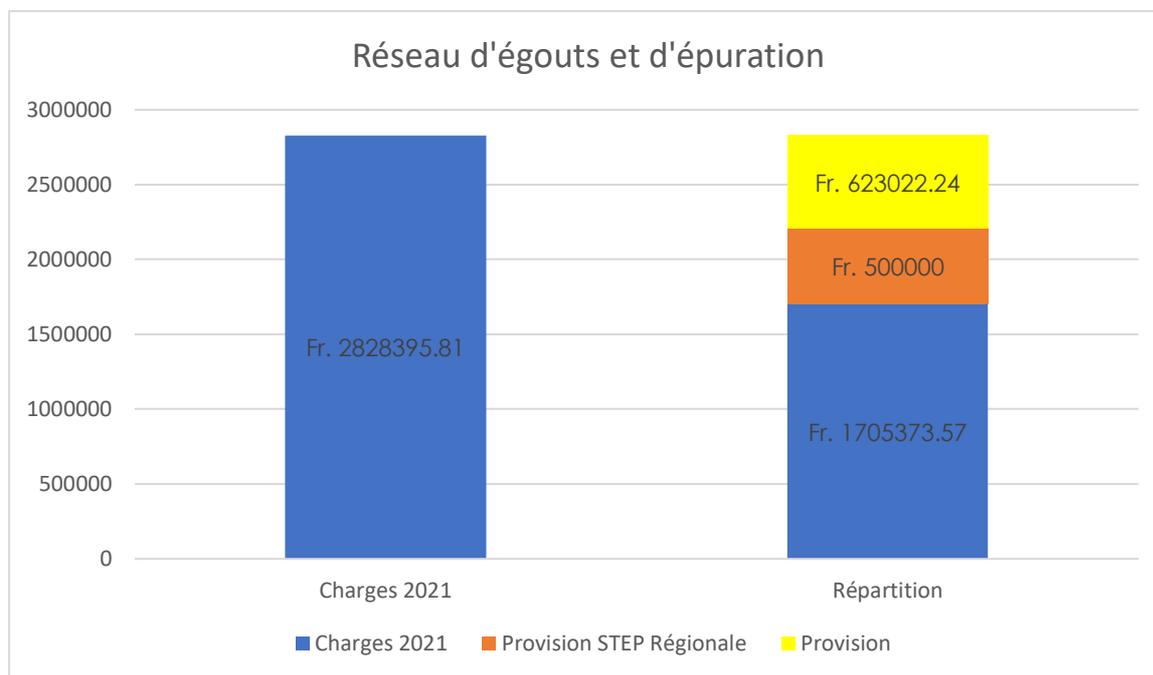
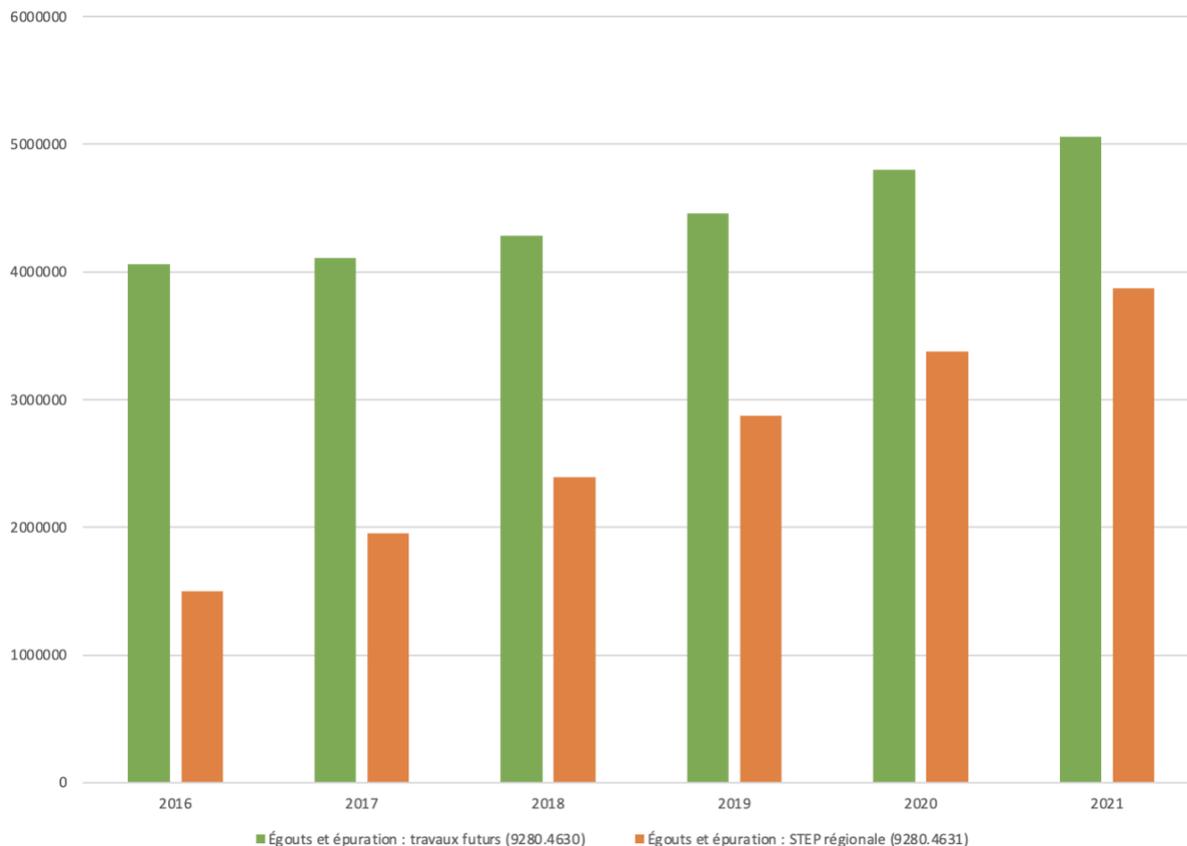
Les sous-chapitres « Ordures ménagères et déchets (4.45) » et « Réseau d'égouts et d'épuration (4.46) » sont autofinancés, c'est-à-dire que les recettes courantes (la



taxe) doivent couvrir les dépenses courantes. La CoFin a mené une analyse approfondie de l'état des provisions afin de savoir si celles-ci permettent de couvrir les dépenses, mais aussi de financer des investissements futurs.



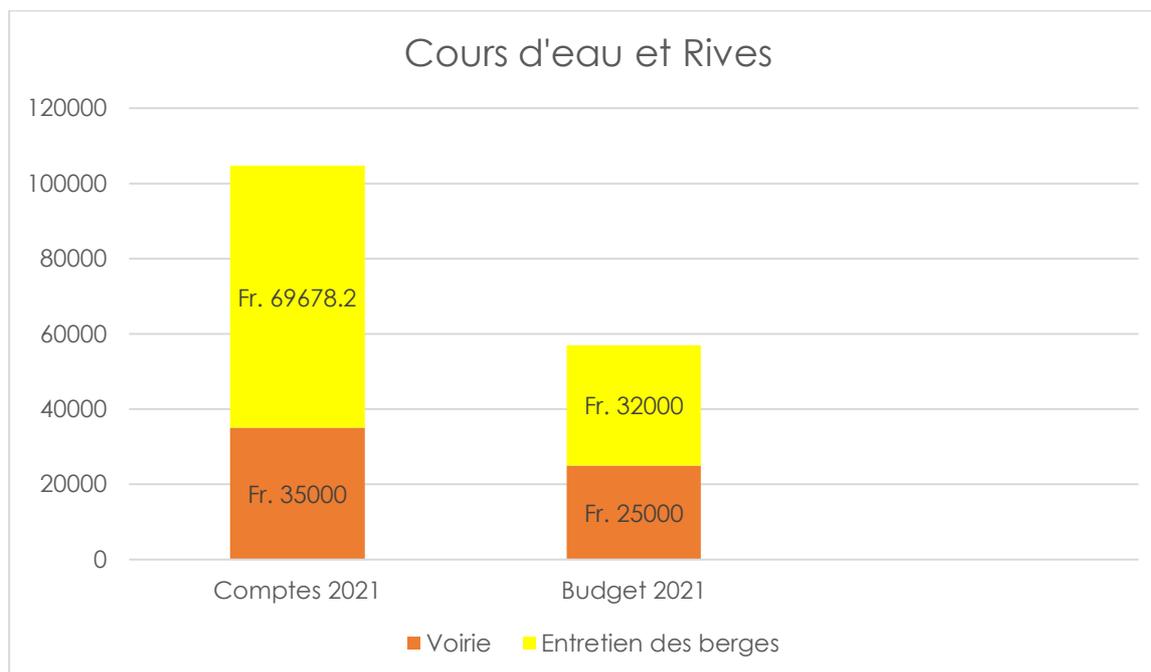
Ainsi, comme le montre la figure précédente, la provision « Ordures/déchets : travaux futurs (9280.4500) » suit une tendance à la baisse depuis 2019. En 2021, le prélèvement sur provision était de Fr. 104'664.60. D'après la Municipalité, le taux de couverture moyen sur ces 4 dernières années est de 97%. Ainsi, la taxe sur les déchets à elle seule, ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais. Bien que tolérable à court terme, cette tendance, si elle se confirme lors des prochaines années, ne sera pas viable à long terme et imposera une réévaluation du montant de la taxe.



De manière générale, les provisions « Égouts et épuration : travaux futurs (9280.4630) » et « Égouts et épuration : STEP régionale (9280.4631) » suivent une tendance à la hausse. En 2021, deux versements à provisions ont été effectués, l'un pour les travaux futurs (Fr. 623'022.24) et l'autre pour la STEP Régionale (Fr. 500'000.00). Ainsi, le taux de couverture moyen du réseau d'égouts et d'épuration, sur ces 4 dernières années, est de 120%.



4700 Cours d'eau et rives



Remarques :

1. Prévu selon le budget Fr. 57'000.- de charges réelles de Fr. 104'678,20, soit une augmentation de 84%. Ce dépassement est justifié dans les commentaires de ce compte dans le préavis.
2. Cette augmentation a été partiellement adaptée dans le budget 2022.

2.2.5. Chapitre 5

De manière générale, les comptes liés à l'instruction publique et les cultes montrent un résultat légèrement plus positif qu'estimé dans le budget 2021 ou dans les comptes 2020. Par rapport à ceux-ci les charges sont en diminution de 4% alors que les revenus ont augmenté de 3%.

L'entretien des bâtiments liés à l'instruction publique représente un poste important de dépenses pour lesquelles, cette année et à de nombreuses reprises le budget 2021 a été dépassé. La CoFin s'est assurée que ces entretiens représentent bien de l'entretien courant de bâtiment ou de petites rénovations indispensables.

La consommation d'eau du Pavillon des Rammes (5040.3121.00) a été sous-évaluée dans le budget 2021 mais également par rapport aux comptes 2020. La Municipalité nous a indiqué que à la suite d'une défaillance de la lecture du compteur d'eau, aucune facture n'a été émise depuis 2016. Ce montant représente donc cinq années de consommation.

Le poste de location de salles du centre sportif des Rammes (5080.4271.05) qui montre une forte diminution par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020 a été expliquée



par le fait que le CPNV (Centre Professionnel du Nord Vaudois) n'a pas finalisé son décompte de location 2021, ces locations seront versées en 2022.

2.2.6. Chapitre 6

Le chapitre sur la Police n'a pas suscité de grands questionnements.

Le compte « Traitements (6100.3011.00) » enregistre un dépassement, par rapport au budget 2021, de Fr. 35'919.25 (soit 5%). La Municipalité a expliqué que cela découle d'un partage de poste d'une collaboratrice entre le Service des Finances et la Sécurité Publique et du paiement d'heures supplémentaires.

Lorsque la famille d'un défunt ne paie pas les frais d'inhumation et refuse la succession, ou lorsqu'un étranger de passage décède à Payerne et que son corps n'est pas réclamé, la Commune doit prendre en charge tous les frais des pompes funèbres et de la crémation, soit environ Fr. 5'000.- par personne. Ces dépenses sont enregistrées dans le compte « Frais d'inhumation (6100.3189.03) », dont le budget devrait être revu à la hausse à la suite de plusieurs années de dépassement.

La « Réforme policière (6100.3511.00) » présente une charge de Fr. 720'426.-, soit inférieure de Fr. 36'904.- à celle projetée dans le budget 2021. Par rapport aux comptes 2020 (Fr. 751'438.-), cette charge est inférieure de 4%. Cependant, comme précisé dans le rapport de la CoFin sur le budget 2022, ces chiffres doivent être interprétés avec prudence puisqu'ils sont du ressort du canton et non pas de la Commune. De plus, les communes ayant des polices intercommunales ne souhaitent plus payer le socle de base de la police cantonale. Si un tel changement devait se produire, cela augmenterait les charges pour les communes délégatrices, dont fait partie Payerne.

Le compte « COVID-19 (6100.3659.10) » présente une charge de Fr. 20'000.-. Celle-ci est liée à des frais d'utilisation du domaine public de l'année 2019, dont l'encaissement a été repoussé à 2020 et qui ont finalement été abandonnés par la Commune.

Dans le but d'apporter son soutien aux commerçants à la suite de la pandémie, la Commune n'a pas facturé un certain nombre de dépenses, telles que « Redevances d'utilisation du domaine public (6100.4272.04) », « Émoluments foires/marchés, patentes temps (6100.4312.00) » et « Permissions de cafés (6100.4312.02) ». Ainsi, ces comptes présentent des revenus inférieurs à ceux budgétés.

2.2.7. Chapitre 7

Les comptes liés au service social de la commune présentent une augmentation de charges importante par rapport aux comptes 2020 (Fr. 195'129.50).

Celles-ci sont presque en totalité dues à l'augmentation de la participation au réseau régional de la petite enfance (Fr. 190'107.95). Ce compte étant en significative et

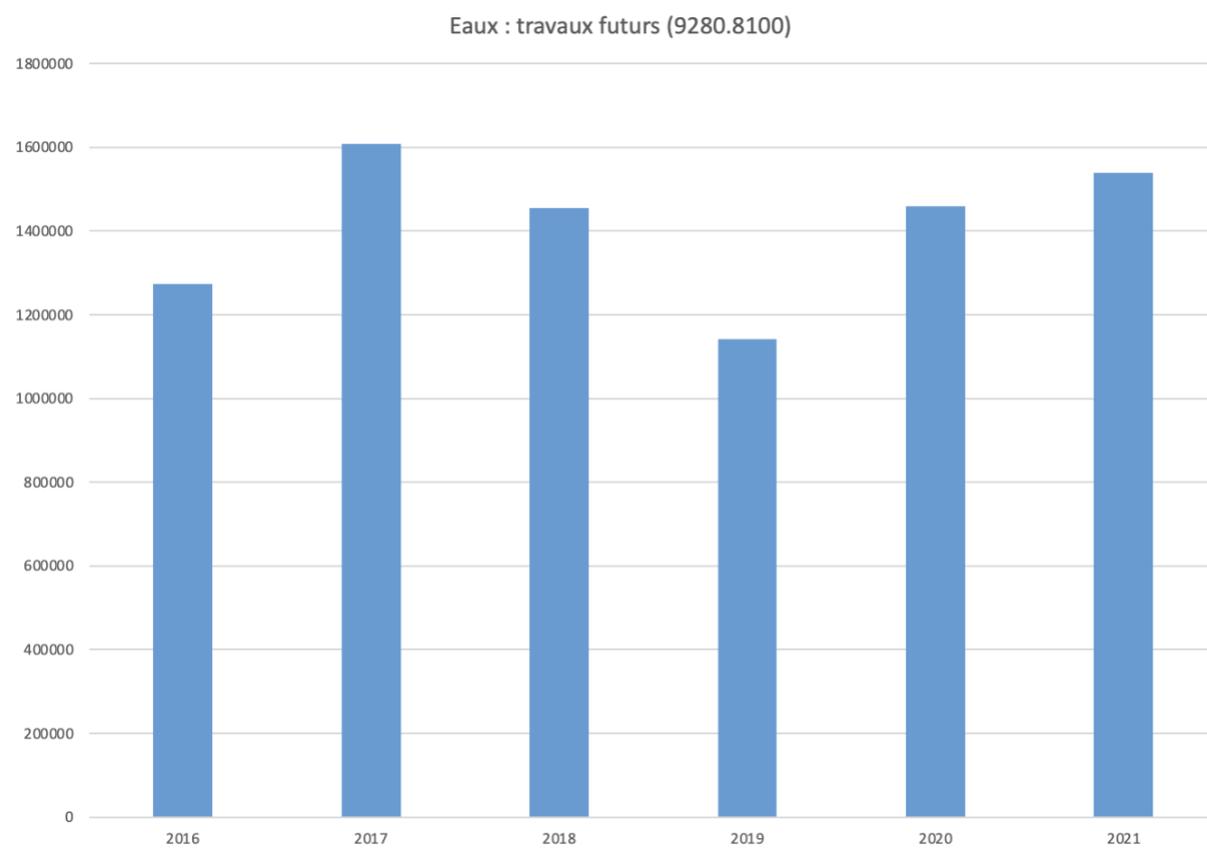


constante augmentation depuis trois années, la CoFin a interrogé la Municipalité sur la situation globale de ce réseau. La principale raison de l'augmentation des charges pour 2021 se trouve dans le départ de l'ASIA qui a eu un impact sur le partage des coûts.

De manière générale, la Municipalité estime que cette hausse est justifiée et que nous nous devons d'offrir ce service à la population payernoise et donc d'en payer le prix. La mutualisation des coûts entre plusieurs communes est le seul moyen de garder de l'attractivité de ce service. Il est d'ailleurs à noter que l'ouverture de la nouvelle crèche de Valbroye augmentera encore les coûts globaux en 2024, mais que grâce à la nouvelle clé de répartition et donc la diminution d'heures consommées à Payerne, l'impact financier final ne devrait pas être important.

2.2.8. Chapitre 8

Pour rappel, le domaine des services industriels est également « autofinancé ». La CoFin a mené une analyse approfondie de l'état des provisions du service des eaux, afin de savoir si celles-ci permettent de couvrir les dépenses mais aussi de financer des investissements futurs.



La provision « Eaux : travaux futurs (9280.8100) » enregistre plusieurs fluctuations vers le haut et vers le bas. En 2021, un versement à provision à hauteur de Fr. 99'690.72 a été effectué. D'après la Municipalité, le taux de couverture du service des eaux est de



104% (moyenne sur 4 ans). Ainsi, il semble que les charges soient couvertes par les taxes.

Le compte « Entretien et extension du réseau (8100.3144.00) » enregistre un dépassement de Fr. 118'415.31, soit 28% par rapport au budget 2021. D'après la Municipalité, ce dépassement s'explique par un nombre important de réparations et interventions sur le réseau. La Commune de Payerne se situe en-dessous du taux de remplacement. Ainsi, le vieillissement du réseau explique en partie les fuites, les casses et les remplacements préventifs. La Municipalité espère tout de même que les chantiers en cours, et les futurs, permettront de revenir à une situation plus stable.

2.3. Résultats

Alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de Fr. 663'264.-, les comptes 2021 présentent finalement un excédent de revenus de Fr. 74'625.93. A ce montant doivent être ajoutés les amortissements supplémentaires effectués (Fr. 278'253.25) ainsi que l'attribution à des réserves liées au plan de législation présenté (Fr. 3'500'000.-). Le résultat avant répartition se monte donc à Fr. 3'852'879.18 soit une amélioration totale par rapport au budget 2021 de **Fr. 4'516'143.18**.

Ce résultat est notamment justifié par un certain nombre de produits non budgétés ou de charges budgétées non dépensées. Deux points des comptes en particulier permettent d'expliquer 50% de ce résultat :

- 2200.4520.01 – Péréquation : produit non budgété pour lequel la Commune a finalement touché Fr. 1'286'875.-.
- 4200.4313.00 – Permis de construire : alors que le budget 2021 annonçait Fr. 110'000.- de revenus pour ce poste, ce sont Fr. 1'068'127.70 qui ont été réalisés aux comptes 2021.

2.4. Répartition de l'excédent de revenus

La répartition de l'excédent de revenus de Fr. 3'852'879.18 s'articule en deux axes. Le premier concerne des amortissements supplémentaires pour le bâtiment de l'Hôtel de Ville ainsi les travaux de remise en état du préavis n°17/2014 (« Travaux de remise en état liés au changement d'affectation des salles de classe et autres locaux de la Nouvelle Promenade, déplacement du Skatepark à la Palaz et démontage du terrain multisports Agoraspace »).

Ces deux amortissements supplémentaires permettent de solder les amortissements ordinaires prévus pour les préavis 18/1999, 04/2003, 12/2005, 14/2006 et 17/2014 (solde à Fr 1.-/0.-), ce qui diminuera la charge d'amortissement pour 2022 et améliore ainsi le résultat annoncé lors du budget 2022.

Une deuxième partie du résultat est attribuée à fonds de réserve pour un montant total de Fr. 3'500'000.-. Ce montant est entièrement réparti dans les quatre axes



présentés dans le programme de législature 2021-2026 soit « Ville de demain », « Ville d'actions », « Ville d'entreprises » et « Ville de connexions ».

2.5. Bilan

2.5.1. Actifs

Prêts à diverses sociétés : inclus dans cette position est le prêt à Swiss Aéroport SA (« SASA ») de Fr. 1'050'000.-. La Commune a postposé ce prêt car SASA a des problèmes financiers et, sans postposition, tomberait sous l'article 725 du CO. Le Conseil a d'ailleurs accepté de prêter et autorisé la postposition jusqu'à Fr. 1.4 mio (préavis 02/2020). La Commune n'a rien provisionné de ce montant. Pour le prochain bilan et selon le développement de SASA, le provisionnement de ce prêt doit être envisagé.

2.5.1. Provisions, fonds de réserve et de renouvellement

Les fonds de renouvellement, provisions et réserves ont augmenté de Fr. 2.5 mio. Ce montant est expliqué par une distribution du bénéfice de la Municipalité en ce sens (nouvelles provisions de Fr. 3 mio). Le total des provisions en comptant la provision pour des débiteurs douteux, représente 44.4% du total du bilan.

2.6. Endettement et cautionnement

Fin 2021, les dettes brutes se montent à environ Fr. 44.3 mio. La Commune a encore assez de marge jusqu'au plafond d'endettement de Fr. 80 mio (selon préavis 28/2021).

Un peu plus compliqué est le plafond de cautionnement. Ce-dernier se trouve à Fr. 40 mio, soit à 50% du plafond d'endettement. Pourquoi ce plafond a-t-il une importance ? Il y a un danger que les communes « externalisent » les dettes dans des associations et que ces dettes ne comptent pas dans le plafond d'endettement de la Commune. Par exemple, on ne retrouve pas les dettes de l'Asipe dans le bilan de la Commune. Mais la Commune a quand-même la responsabilité des dettes de l'Asipe (ou du moins de sa quote-part) car en cas de nécessité l'Asipe augmenterait tout simplement les cotisations. Le plafond de cautionnement veut limiter les dettes dans les associations à un niveau raisonnable. Mais est-ce qu'on doit prendre la quote-part du plafond d'endettement d'une association ou seulement la quote-part des dettes effectives qui sont souvent en-dessous du plafond d'endettement ? La Commune a choisi la 2^{ème} variante et avec cette variante on est dans la limite. Si la première variante était choisie (càd la quote-part du plafond d'endettement de l'association) la Commune arriverait à la limite de ces Fr. 40 mio. La CoFin continuera à surveiller ce plafond de cautionnement. La garantie pour la piscine (préavis 17/2020) n'est d'ailleurs pas encore engagée.

2.7. Tableau des investissements

En 2021, la Commune a investi environ Fr. 5.6 mio. La marge d'autofinancement, d'un peu moins de Fr. 7 mio, suffit largement pour couvrir nos dépenses d'investissement.



Conclusion

Depuis en tout cas 2015, les comptes de la Commune présentent un excédent de revenus¹, ce que l'année 2021 ne vient pas mettre à mal malgré la situation exceptionnelle liée à la pandémie. Cela représente au total Fr. 13'798'610.19 depuis 2015 !

Ces excédents ont permis de réaliser des amortissements supplémentaires, ou encore, et en plus grande partie, ont été attribués à provisions. Autrement dit, ces montants permettent de diminuer la charge d'amortissement de notre compte de fonctionnement, soit *a posteriori* par les amortissements supplémentaires, soit *a priori* par le préfinancement via des prélèvements sur provisions. La CoFin précise qu'elle n'aborde volontairement pas les implications de ces méthodes. Seul est ici important de comprendre que les excédents de revenus susmentionnés sont, en grande partie, attribués à l'activité d'investissement de notre Commune.

La situation financière de notre Commune est excellente. L'objectif de l'équilibre budgétaire est atteint aux comptes. La marge d'autofinancement, en plus d'être positive, est supérieure aux montants de nos amortissements obligatoires. Cette année, elle est même supérieure au montant des investissements nets. Sous réserve, de ce dernier constat, les autres valent également pour les 5 dernières années au moins. A cet égard, la CoFin renvoie aux tableaux annexés au présent préavis. Par ailleurs, les ratios figurant dans ce même document annoncent tous un résultat bon à excellent. Dès lors, il est difficile de nier que la tendance est positive depuis plusieurs années, tant il est vrai que ces derniers convergent tous dans la même direction, et ce même en 2020 et 2021, années marquées par la pandémie.

Constatant l'excellente situation financière de notre Commune, tendance confirmée depuis plusieurs années, la CoFin invite sérieusement la Municipalité à entamer une analyse de fond de sa fiscalité. En octobre prochain, lorsque le moment sera venu de traiter l'arrêté d'imposition, la Municipalité ne pourra pas continuer d'échapper à l'exercice de justifier sa position, quelle qu'elle soit, de manière étayée, transparente et honnête.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité des membres présents, de voter les résolutions suivantes :

¹ La CoFin renvoie au tableau figurant à la page 6 du préavis n°21/2021.



Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 11/2022 de la Municipalité du 11 mai 2022 ;

ouï le rapport de la Commission des Finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

Article 1 : d'approuver les comptes 2021 et d'en donner décharges aux organes responsables;



Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Commission des finances :

Lionel Voinçon

Présiden-rapporteur

Sarah Neuhaus

Membre

Jean-François Rossier

Membre

Vania Silva

Membre

Stéphanie Savary

Membre

Urs Berchtold

Vice-président

1. Données à saisir

Commune (état 1.1.2022)	Payerne
-------------------------	---------

à saisir

	2021
Population résidente permanente au 31.12	10 258

Choisir la commune dans la cellule F1 ci-dessus et saisir les montants en francs dans les cellules en violet.

à saisir

Charges par nature	2021
3 Charges	50 712 436,81
30 Autorités et personnel	12 080 367,40
31 Biens, services, marchandises	9 858 932,12
32 Intérêts passifs	316 849,21
33 Amortissements	3 720 783,70
330 Amortissements du patrimoine financier	717 899,78
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	2 678 709,77
332 Autres amortissements du patrimoine administratif	324 174,15
333 Amortissement du découvert	
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	15 650 268,39
36 Aides et subventions	3 232 301,03
38 Attributions aux fonds et aux fin. spéciaux	4 772 712,96
39 Imputations internes	1 080 222,00

à saisir

Revenus par nature	2021
4 Produits	50 787 062,74
40 Impôts	19 614 386,56
41 Patentes, concessions	449 148,65
42 Revenus du patrimoine	4 551 187,09
422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	365 700,53
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	9 452 861,62
44 Parts à des recettes cantonales	642 233,90
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	13 623 649,51
46 Autres participations et subventions	363 683,86
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 009 689,55
49 Imputations internes	1 080 222,00

1. Données à saisir

Commune (état 1.1.2022)	Payerne
-------------------------	---------

à saisir

Dépenses d'investissement		2021
DI	Dépenses	5 589 316,76
50	Investissements	5 589 316,76
52	Prêts et participations permanentes	0,00
56	Subventions d'investissement	0,00
58	Autres investissements	0,00

à saisir

Recettes d'investissement		2021
RI	Recettes	618 025,45
60	Transferts au patrimoine financier	0,00
61	Participations de tiers	441 411,80
62	Remboursement de prêts et de participations	0,00
66	Subventions	176 613,65

à saisir

Bilan		2021
PF	Patrimoine financier	48 847 063,97
910	Disponibilités	7 679 035,98
911	Débiteurs et comptes courants	11 484 301,01
912	Placements du patrimoine financier	27 192 862,74
913	Actifs transitoires	2 490 864,24
E	Engagements	44 806 125,79
920	Engagements courants	4 396 940,15
921	Dettes à court terme	11 000 000,00
922	Emprunts à moyen et long terme	28 866 740,00
923	Engagements envers des propres établissements et fonds	0,00
925	Passifs transitoires	542 445,64

FACULTATIF (associations)

		2021
PF	Quotes-parts de la dette brute des associations de communes + cautionnements	0,00
PF	Quotes-parts des engagements nets des associations de communes + cautionnements	0,00

2. Données clés et indicateurs financiers

Calculé

Chiffres basés sur les comptes déposés les années précédentes (source: StatVD/DGAIC)

Principaux agrégats (1'000 de francs)		2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
3-332-38-39	Charges courantes (CHC)	44 535	43 102	43 461	41 359	40 384	39 168	38 389
4-48-49	Revenus courants (RC)	48 697	45 397	44 823	43 925	44 859	45 226	41 489
CHC - RC	Excédent de charges courantes (EC)	-4 162	-2 296	-1 362	-2 566	-4 474	-6 058	-3 100
CHC-331 -333	Dépenses courantes (DC)	41 857	40 568	40 844	38 682	37 953	37 036	36 464
RC - DC	Marge d'autofinancement (MA)	6 841	4 829	3 979	5 243	6 906	8 189	5 025
DI	Dépenses d'investissement (DI)	5 589	6 123	5 972	5 660	6 341	5 332	8 596
RI	Recettes d'investissement (RI)	618	321	371	615	1 459	152	1 375
DI-RI	Dépenses nettes d'investissement (DNI)	4 971	5 802	5 601	5 045	4 882	5 180	7 221
DI + DC	Dépenses totales (DT)	47 446	46 691	46 816	44 342	44 294	42 369	45 060
DNI-MA	Insuffisance de financement (IF)	-1 869	973	1 622	-198	-2 024	-3 009	2 196
921+922+923	Dette brute (D)	39 867	40 748	42 179	39 379	35 953	36 684	37 668
E	Engagements (E)	44 806	44 613	47 260	42 150	41 048	41 812	42 560
PF	Patrimoine financier (PF)	48 847	46 390	50 013	47 925	46 625	45 365	43 104
E-PF	Endettement net (EN)	-4 041	-1 777	-2 753	-5 775	-5 577	-3 553	-544
32 - 422	Intérêts nets (IN)	-49	-12	32	97	94	-25	67
IN + 331	Charge financière (CF)	2 630	2 522	2 649	2 775	2 526	2 106	1 993
au 31.12	Population résidente permanente (HAB)	10 258	10 108	10 072	9 971	9 716	9 301	9 302

Calculé

Chiffres basés sur les comptes déposés les années précédentes (source: StatVD/DGAIC)

Ratios (chiffres annuels)		2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	137,6	83,2	71,0	103,9	141,5	158,1	69,6
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	14,0	10,6	8,9	11,9	15,4	18,1	12,1
DI / DT	Quotité d'investissement (en %)	11,8	13,1	12,8	12,8	14,3	12,6	19,1
D / RC	Dette brute sur revenus courants (en %)	81,9	89,8	94,1	89,7	80,1	81,1	90,8
IN / RC	Quotité des intérêts nets (en %)	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	-0,1	0,2
CF / RC	Quotité de la charge financière (en %)	5,4	5,6	5,9	6,3	5,6	4,7	4,8
RC / CHC	Couverture des charges (en %)	109,3	105,3	103,1	106,2	111,1	115,5	108,1
EN / HAB	Endettement net par habitant	-393,9	-176	-273	-579	-574	-382	-58

Calculé s sur les comptes déposés les années précédentes (source: StatVD/DGAIC) - pas pour l'ensemble de

Ratio (moyennes mobiles sur 5 ans)		2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	105,7	109,9	105,1	111,5	103,0	109,4	117,8
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	12,2	13,0	13,3	14,9	14,5	14,6	14,1
DI / DT	Quotité d'investissement (en %)	12,9	13,1	14,3	15,1	15,7	14,7	13,6
D / RC	Dette brute sur revenus courants (en %)	87,0	86,9	87,1	88,7	97,2	107,4	117,5
IN / RC	Quotité des intérêts nets (en %)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
CF / RC	Quotité de la charge financière (en %)	5,8	5,6	5,5	5,2	4,9	4,7	5,0
RC / CHC	Couverture des charges (en %)	107,0	108,1	108,7	110,9	110,8	111,2	110,5

Ratio Chiffres annuels - Seuils interprétatifs (Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales / IDHEAP)	
MA / DNI	≥ 100 idéal; 70-100 acceptable à bon; 40-70 insuffisant; <40 (très) mauvais.
MA / RC	>10 bonne; 6-10 moyenne; 3-6 faible; <3 mauvaise.
DI / DT	>20 importante; 10-20 suffisante à bonne; 3-10 faible; <3 insuffisante.
D / RC	≤50 très bon; 50-100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; >200 critique.
IN / RC	≤2; très faible; 2-4 faible; 4-5 moyenne; >5-6 forte, voire excessive.
CF / RC	<5 faible; 5-10 supportable; 10-15 élevée; >15 excessive.
RC / CHC	>103 élevée; 100-103 optimale; 99-99,9 bonne; 95,5-98,9 faible; <95,5 problématique.
EN / HAB	<0 fortune nette; <1'000 faible endettement; 1'000-3'000 endettement modéré; 3'000-5'000 haut endettement; >5'000 très haut endettement.

Ratio Moyenne mobiles sur 5 ans - Seuils interprétatifs (Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales / IDHEAP)	
MA / DNI	≥ 100 idéal; 70-100 acceptable à bon; 40-70 insuffisant; <40 (très) mauvais.
MA / RC	>10 bonne; 6-10 moyenne; 3-6 faible; <3 mauvaise.
DI / DT	>20 importante; 10-20 suffisante à bonne; 3-10 faible; <3 insuffisante.
D / RC	≤50 très bon; 50-100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; >200 critique.
IN / RC	≤2; très faible; 2-4 faible; 4-5 moyenne; >5-6 forte, voire excessive.
CF / RC	<5 faible; 5-10 supportable; 10-15 élevée; >15 excessive.
RC / CHC	>103 élevée; 100-103 optimale; 99-99,9 bonne; 95,5-98,9 faible; <95,5 problématique.